



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

02/12/2021

APPEL A CANDIDATURES

Poste de « Délégué(e) territorial(e) » - IREPS Haute-Loire CDI Temps plein – Poste basé au Puy-en-Velay

Afin d'accompagner le développement de l'association, l'IREPS ARA recrute un(e) délégué(e) territorial(e) dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle délégation territoriale dans le département de la Haute-Loire.

1- INTITULE DE L'EMPLOI-REPERE

« Directeur adjoint d'une Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé » (IREPS).

2- APPELLATION DU POSTE

« Délégué(e) territorial(e) »

3- DEFINITION DE L'EMPLOI-REPERE

Participe à l'élaboration de la stratégie d'intervention de l'association contribuant à l'éducation et à la promotion de la santé, pilote sa mise en œuvre dans une entité territoriale, encadre et anime une équipe. En fonction de ses délégations, représente l'association auprès des institutions, des partenaires, des financeurs et des réseaux. Intervient également sur les projets en promotion de la santé.

La charte d'Ottawa est une référence pour notre association ; elle guide notre action vis-à-vis de nos partenaires et dans les relations entre collaborateurs. Le management se structure au regard des intentions de cette charte. L'organisation de l'activité au sein de notre association doit permettre de créer des conditions de travail à la fois sereines, valorisantes, porteuses de sens, riches en échanges et partages, respectueuses de l'autonomie des collaborateurs. Le/la délégué(e) territorial(e) en est un des principaux garants.

4- ACTIVITES PRINCIPALES

Management stratégique :

- Participe à l'élaboration de la stratégie d'intervention de l'association sur le territoire départemental prenant en compte les besoins des populations et des professionnels, les orientations des politiques de santé et les demandes des financeurs publics ;
- Pilote la mise en œuvre de la stratégie d'intervention définie par les instances décisionnelles dans une entité territoriale ;
- Contribue à l'élaboration de la politique de santé du territoire en participant aux travaux initiés par des institutions ou des partenaires ;
- Participe à la négociation de nouveaux programmes et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, au niveau régional, et supervise la mise en place de programmes au niveau départemental.

Management opérationnel :

- Organise, planifie, coordonne et contrôle les activités et les projets d'une équipe.

Management des ressources humaines

- Anime des réunions d'équipe, développe une vision partagée des orientations, veille et contribue à la pertinence, à la cohérence, à l'efficacité et à la qualité des actions et des projets ;
- Évalue les salariés qu'il encadre ;
- Développe les compétences individuelles et collectives d'une équipe.

Gestion des moyens d'une entité :

- Élabore ou participe à l'élaboration du budget d'une entité territoriale et gère son exécution ;
- Organise et supervise le fonctionnement administratif.

Communication :

- Est amené à représenter l'IREPS ARA auprès des institutions, des partenaires, des financeurs ainsi que dans les réseaux d'éducation et de promotion de la santé, à l'échelle territoriale ;
- Communique en externe et en interne sur les orientations stratégiques et la valorisation de l'offre de prestations.

Projets en éducation pour la santé et promotion de la santé :

- Élabore et conduit des projets
- Évalue et valorise des projets
- Coordonne et développe des partenariats
- Réalise des conseils et/ou accompagnements méthodologiques de projets.

5- AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

Le « délégué(e) territorial(e) » d'une Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) agit sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale de l'IREPS ARA. Il coopère à la ligne politique de l'Association mise en œuvre par la Direction.

Dans les limites des délégations qui lui sont confiées, il/elle est garant(e) de la mise en œuvre des orientations et du bon fonctionnement de l'entité territoriale dont il/elle a la charge.

Il/elle rend compte régulièrement à la Directrice générale de l'IREPS ARA des activités engagées dans le cadre de ses missions et des délégations qui lui ont été accordées. Il/elle est aussi amené(e) à répondre aux demandes émanant des administrateurs, des partenaires et des financeurs dans le cadre de ses responsabilités, en lien avec la Direction. En tant que délégué(e) d'une entité territoriale, il/elle exerce des responsabilités d'encadrement hiérarchique du personnel rattaché à l'entité territoriale qu'il dirige. Dans un rôle d'interface, il/elle fait remonter les demandes, les besoins, les souhaits de son équipe auprès de la Direction générale.

Il/elle travaille en concertation avec les partenaires de l'association. Il/elle agit dans le respect des finalités et des valeurs de la promotion de la santé, telle que définie par la charte d'Ottawa.

6- EXTENSIONS & SPECIALISATIONS DES ACTIVITES

Les postes de délégué(e)s territorial(e)s se caractérisent par une large polyvalence étendue à l'emploi repère de « Chargé de Projets ». En effet, ils sont amenés à exercer des activités d'ingénierie et de conseil en Éducation et Promotion de la santé (EPS). Dans ce cadre, ils peuvent aussi être amenés à rédiger des articles spécialisés en Éducation et Promotion de la Santé pour des revues à comité de lecture scientifique, exemples de revues : « Santé Publique », « Santé en action », ...

Leurs situations de travail se caractérisent par une spécialisation dans des domaines d'activités transversales, nécessaires au développement et à la gestion de la structure :

- Concevoir et proposer des outils techniques et/ou pédagogiques ;
- Elaborer des plans d'action et concevoir des modalités de mise en œuvre ;
- Animer des groupes de travail ;
- Rédiger et effectuer le montage des dossiers techniques ;
- Valoriser les interventions (base de données, articles, échanges, rencontres-débats...) ;
- Produire des bilans (dont contribution au rapport d'activité) ;
- Analyser la demande et apporter un soutien selon les différentes étapes de la méthodologie de projet ;
- Porter les évolutions dans le champ de la promotion de la santé (évaluation d'impact en santé, littérature en santé...).

7- COMPETENCES SOUHAITEES

Formation et expérience : Bac +5 dans le champ de l'éducation et la promotion de la santé, de la santé publique. Expérience significative à un poste d'encadrement d'équipe.

Une connaissance fine du territoire de la Haute Loire et des partenaires de ce territoire sera particulièrement appréciée.

Savoir

- Connaître l'organisation des politiques de santé publique et ses déclinaisons au niveau territorial
- Connaître les dispositifs et structures dans le domaine sanitaire, social et éducatif au niveau local / régional
- Connaître les fondements théoriques de la santé publique, de la prévention et de la promotion de la santé.

Savoir-faire

- Compétences managériales d'encadrement d'équipe, favorisant la collaboration et la participation
- Gestion de projet
- Animation de groupes
- Maîtrise des outils informatiques.
- Disposer de fortes compétences rédactionnelles.

Savoir-relationnel

- Disposer d'une bonne aisance relationnelle.
- Faire preuve d'une forte autonomie.
- Rigueur et sens de l'organisation.

8- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contrat : Poste en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), à temps plein.

Lieu d'exercice : Puy-en-Velay, Haute-Loire, avec déplacements sur le département et en région (permis de conduire indispensable).

Statut : cadre (directeur-adjoint).

Rémunération : selon expérience, avec un minimum de 3 186,80 € bruts/mois (indice 282 + 28) pour un temps plein, en référence au statut national des salariés des Ireps adopté par le CA de la FNES.

Date d'embauche : dès que possible (à partir du 1^{er} février 2022).

Pour candidater : merci de nous transmettre votre CV et lettre de motivation, uniquement par email, sous la référence « Délégué(e) territorial(e) – IREPS 43 » **avant le 7 janvier 2022** à :

Mme Doriane AESCHIMANN, Directrice Générale de l'IREPS ARA : recrutement@ireps-ara.org